

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D047

Accompagnement à la mise en fonctionnement collectif - Secrétariat de mairie

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'audit de l'organisation du secrétariat de mairie effectué au printemps 2023, par le cabinet V.O Conseil,

Vu les conclusions du rapport,

Considérant qu'il est nécessaire de continuer cette démarche d'accompagnement par un cabinet de coaching

DECIDE

Article n° 1 : Le cabinet V.O conseil, dont le siège social est situé à Rezé (Loir-Atlantique) - 4, rue Roiné, est retenu pour l'accompagnement à la mise en fonctionnement collectif du secrétariat de mairie.

Article n° 2 : Le coût de cette prestation s'élève à 1 375€ ht soit 1 650€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 19/09/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

